

Le 15 mai 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 mai 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, CHAPOT, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Madame FABRE à Monsieur CHAPOT, Madame MONTAGNON à Monsieur MONTEUX, Monsieur INCORVAIA à Madame BRUEL, Madame SEGUIN à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur KARA, Madame MONTET-FRANC à Monsieur MARRET.

Absent : Monsieur PEPIN

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Adoption de tarifs complémentaires 2023

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 113 du 19 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il explique qu'en cours d'année, il peut être nécessaire d'adapter certains tarifs ou d'adopter des tarifs complémentaires correspondant à de nouveaux services proposés aux Andréziens-Bouthéonnais.

Ainsi, il est aujourd'hui proposé d'apporter des ajustements concernant les tarifs des équipements et services municipaux ci-dessous :

I – CASA ANIMATION

OBJET	TARIFS
CASA ANIMATION	
Sorties	
➤ Le 24.05.2023 : Jardin des fontaines pétifiantes de la Sône + bateau à roue	20,30 €
➤ Le 20.07.2023 :	
- Visite guidée théâtrale de Pérouges	8,00 €
- Visite guidée des grottes de la Balme	8,50 €

II – SPORTS-VACANCES

Séjour Annecy	Tarifs
Pour les Andréziens-Bouthéonnais	140 €
Pour les habitants hors commune	180 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230516-2023-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2023

Publication : 17/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



III – CONSERVATOIRE

TARIFS – HANDIDANSE

Tarifs	Enfants à partir de 8 ans (selon le quotient familial)				Adultes
	< 800	801 à 950	951 à 1 100	> 1 100	
1 ^{er} enfant	140 €	165 €	185 €	205 €	205 €
2 ^{ème} enfant	120 €	140 €	150 €	175 €	
3 ^{ème} enfant	100 €	115 €	130 €	140 €	
Activité complémentaire à la musique pour chaque cours de danse	100 €	115 €	130 €	140 €	205 €

TARIFS ARTS PLASTIQUES

Forfait de 30 cours	Tarifs
Enfants de 7 à 11 ans	95 €
Adolescents (à partir du collège)	160 €
Adultes - habitants d'Andrézieux-Bouthéon	270 €
Adultes - habitants hors commune	310 €
Atelier Manga - réservé aux collégiens	160 €

TARIFS – MUSIQUE/ DANSE/ARTS PLASTIQUES

Tarif unique quel que soit le lieu de résidence.

	Tarifs
5 ans et 6 ans (Découverte)	95 €
6 ans et 7 ans (danse initiation)	160 €
7 ans Probatoire (Cours de formation musicale en Probatoire + instrument)	160 €

AUTRES ACTIVITES :

	Tarifs
Terpsichore (orchestre d'application) – gratuit pour les élèves du conservatoire	160 €
Ensemble vocal musiques actuelles	160 €
Hip-Hop - 30 cours	160 €
Combo jazz + atelier rock – gratuit pour les élèves du conservatoire	160 €

IV – THEATRE DU PARC

A – Tarifs famille pour certains spectacles

FAMILLE	
Enfant (-18 ans)	9,00 €
Adulte	11,00 €

B – Tarifcation de planches apéritives

Les assiettes salées et sucrées sont remplacées par des planches apéritives.

Alimentation	
Planche apéritive pour 1 personne	10,00 €
Planche apéritive pour 2 personnes	18,00 €

C – Location de salles

Une remise de 50% pourra être appliquée en fonction de la contribution du mécène, soit les tarifs ci-après :

B - Salle Delphine SEYRIG	
- Journée (tarif préférentiel mécène)	700,00 €
- Demi-Journée (tarif préférentiel mécène)	550,00 €

Monsieur le Maire indique que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 17 mai 2023 à l'exception de ceux applicables au Conservatoire et Théâtre qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Il ajoute que tous les autres tarifs municipaux restent applicables et demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs précités, applicables à compter du 17 mai 2023 à l'exception de ceux applicables au Conservatoire et Théâtre qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 mai 2023

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

